

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 07 décembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Éliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : Mrs Patrice BLANC et Philippe BÉAL

Etaient représentés (procuration) :

Mme Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD  
Mme Julie MONTBRIZON

**VOTE :** En exercice : 35                      Présents : 31 / Représentés : 2                      Votants : 33

**Madame la Présidente propose de commencer la séance par les OJ en matière de RH : OJ n° 13-14-15 & 16**

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivée en cours de séance (18h30) à compter de l'OJ n° 01 Mme Anne-Marie OLIVON (absente pour les OJ 13 ; 14 ; 15 et 16)
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°..... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : FINANCES - MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES AUX COMMUNES SUITE A LA PRISE DE COMPETENCE PLUI**

**FINANCES**  
**MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**  
**VERSEES AUX COMMUNES SUITE A LA PRISE DE**  
**COMPETENCE PLUI**

\*\*\*\*\*

- VU le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- VU le code Général des Impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;
- VU VU l'arrêté Préfectoral en date du 11 juin 2021 actant le transfert à la CCEDA de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme au 1er juillet 2021 ;
- VU le rapport d'évaluation des charges supportées par les communes membres correspondant à l'élaboration d'un PLUI établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert à l'issue de sa réunion le 6 mai 2021 ;
- CONSIDERANT l'ensemble des délibérations prises par les Conseils Municipaux des communes membres relatives à l'approbation du rapport de la CLECT transmis aux communes en date du 15 juillet 2021 ;

Madame la Présidente explique aux membres du conseil qu'un rapport a été établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées pour le transfert des charges liées à l'élaboration d'un PLUI.

Ce rapport établi sous la forme d'un procès-verbal, retrace l'impact du transfert de compétences et évalue le coût de la dépense transférée.

Madame la Présidente rappelle au conseil communautaire qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la CCEDA verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci devant être modifiée lors de chaque transfert de compétences.

Aussi, il est proposé :

- de suivre le rapport de la CLECT ;
- en conséquence de minorée les attributions de compensation (AC) de toutes les communes concernées par le transfert et donc d'arrêter leur montant pour une période de 4 ans soit pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 comme suit :

COMMUNES	Pour mémoire AC avant transfert	Evaluation Charges PLUI	Révision AC / PLUI Pour 2022
<b>BORT L'ETANG</b>	30 595	2 517	28 078
<b>BULHON</b>	1 570	1 742	- 172
<b>CREVANT-LAVEINE</b>	4 615	3 113	1 502
<b>CULHAT</b>	91 806	2 991	88 815
<b>JOZE</b>	187 406	3 064	184 342
<b>LEPTY</b>	966	1 069	- 103
<b>LEZOUX</b>	572 345	5 649	566 696
<b>MOISSAT</b>	27 711	1 805	25 906
<b>ORLEAT</b>	108 912	4 036	104 876
<b>PESCHADOIRES</b>	332 500	3 347	329 153
<b>RAVEL</b>	59 325	1 875	57 450
<b>ST JEAN D'HEURS</b>	9 892	2 081	7 811
<b>SEYCHALLES</b>	27 532	1 852	25 680
<b>VINZELLES</b>	2 709	2 360	349
<b>TOTAL</b>	<b>1 457 884</b>	<b>37 501</b>	

Madame la Présidente propose donc au Conseil Communautaire d'approuver :

- de minorer les AC des communes en fonction de l'évaluation des charges de transfert proposé dans le rapport de la CLECT ;

- de fixer les montants pour 2022 de l'attribution de compensation des communes concernées par le transfert comme défini ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la modification des montants des AC des communes membres suite au transfert de la compétence PLUi, à :

- 1 CONTRE
- 32 voix POUR

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.